

24.11.2011 - 14:26 Uhr

Augmentation des salaires de 1,7% dans les branches de la technique du bâtiment

Zurich (ots) -

Le comité central de l'Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment suissetec et les partenaires des négociations ont fixé conjointement les salaires pour 2012: la masse salariale globale de tous les collaborateurs des branches de la TB assujettis à la convention collective de travail (CCT) est augmentée de 1,7%.

Chaque personne astreinte à la CCT dans les branches ferblanterie/enveloppe du bâtiment, clima chauffage, clima ventilation/froid et sanitaire/eau/gaz reçoit CHF 50 comme part à l'augmentation générale des salaires. Le solde est à répartir individuellement selon les performances. Ne sont pas soumis à cette réglementation les contrats de travail conclus dès le premier juillet 2011. En outre, des augmentations de salaire déjà octroyées dès le premier juillet 2011 peuvent être comptabilisées dans les augmentations de salaire de l'année prochaine.

Une adaptation supplémentaire a été réalisée dans le domaine des salaires minimaux pour monteur 1: ces derniers seront augmentés de CHF 50 par mois dès la cinquième année après l'examen de fin d'apprentissage à CHF 4'600 et de CHF 100 par mois dès la sixième année après de fin d'apprentissage à CHF 4'800.

Contact:

Association suisse et liechtensteinoise
de la technique du bâtiment (suissetec)

Benjamin Mühlemann
Responsable de la communication
Membre de la direction
Mobile: +41/78/624'88'88
E-Mail: benjamin.muehlemann@suissetec.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006310/100708858> abgerufen werden.